|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/4BIS/8 |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 23 février 2016 |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Reprise de la quatrième session**

**Genève, 21 – 24 mars 2016**

RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DE LA TÂCHE N° 44
ÉTABLI PAR L’ÉQUIPE D’EXPERTS SEQL

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa première session tenue en octobre 2010, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) est convenu de créer la tâche n° 44, qui vise à établir une recommandation concernant la représentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language) pour adoption en tant que norme de l’OMPI. Le CWS a également décidé de créer une équipe d’experts chargée de mener à bien cette tâche (équipe d’experts SEQL). L’Office européen des brevets (OEB) a été désigné comme responsable de cette tâche (voir les paragraphes 27 à 30 du document CWS/1/10 et la tâche n° 44 dans le document CWS/3/12).
2. En sa qualité de responsable de l’équipe d’experts SEQL, l’OEB a établi un rapport sur l’état d’avancement des travaux réalisés par l’équipe d’experts, ainsi qu’une feuille de route, faisant l’objet de l’annexe du présent document, pour examen par le CWS. Au moment de l’établissement du présent document, l’équipe d’experts SEQL prévoit de tenir une huitième série de discussions en vue de mener à terme l’évaluation technique du passage de la norme ST.25 à la norme ST.26, y compris l’achèvement du document d’orientation.
3. Si le CWS décide d’adopter la nouvelle norme ST.26 de l’OMPI, la description actuelle de la tâche n° 44 devra être modifiée de manière à couvrir le reste des travaux accomplis par l’équipe d’experts SEQL. Le Bureau international propose un nouveau libellé de la tâche n° 44, qui indiquerait ce qui suit : “Tâche n° 44 : Établir des recommandations concernant des dispositions relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l’OMPI; et élaborer une proposition relative à la révision de la norme ST.26 de l’OMPI, le cas échéant”. Le Bureau international propose également que l’équipe d’experts SEQL soit chargée de mener à bien la tâche n° 44 révisée.
4. *Le CWS est invité*
	1. *à prendre note du rapport sur l’état d’avancement des travaux de l’équipe d’experts SEQL figurant dans l’annexe du présent document; et*
	2. *à examiner et approuver la modification de la tâche n° 44 et l’attribution de la tâche n° 44 modifiée à l’équipe d’experts SEQL comme proposé au paragraphe 3 ci‑dessus.*

[L’annexe suit]